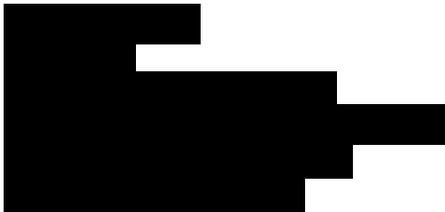


PAR COURRIEL

Québec, le 7 novembre 2022



Objet : Suivi de votre demande d'accès aux documents – N/Réf. : M20608



La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information et aux documents reçue le 8 octobre 2022, visant à obtenir :

« copie de toutes les correspondances/lettres/courriels envoyés et recus par le sous-ministre de votre ministère avec les personnes ou organismes ministères suivants et ce entre le 1er août 2022 au 8 octobre 2022 ET CE SUR TOUS LES SUJETS:

- avec leur propre ministre dans leur propre ministère incluant les personnes mis en copie
- avec des sous-ministres ou ministres provinciaux au Qc incluant les personnes mis en copie
- avec leurs homologues dans les ministères fédéraux qui sont ministre(s) et où sous-ministre(s)»

Au terme de nos recherches, nous vous informons que le ministère du Tourisme :

- détient des documents correspondant à des « correspondances/lettres/courriels envoyés (...) par le sous-ministre (...) avec leurs homologues dans les ministères fédéraux qui sont ministre(s) et où sous-ministre(s) » dont vous trouverez copie en pièces jointes.
- détient des documents qui, en vertu de l'articles 18 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1, ne peuvent vous être communiqués.

...2

Par ailleurs, nous vous informons que certains documents détenus par le ministère du Tourisme contiennent des renseignements qui relèvent d'autres ministères et organismes. Nous vous invitons donc à leur faire parvenir une demande d'accès.

Conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, chapitre A-2.1 (Loi sur l'accès), vous trouverez, ci-dessous, les coordonnées des personnes responsables de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels pour ces organisations :

**ENVIRONNEMENT ET LUTTE
CONTRE LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**

Chantale Bourgault
Directrice de l'accès à l'information
675, boul. René-Lévesque E., 29e, boîte
13
Québec (QC) G1R 5V7
Tél. : 418 521-3858 #4057
acces@environnement.gouv.qc.ca

CULTURE ET COMMUNICATIONS

Julie Lévesque
Secrétaire générale
225, Grande Allée E.
Québec (QC) G1R 5G5
Tél. : 418 380-2319 #7127
dbsm@mcc.gouv.qc.ca

**CYBERSÉCURITÉ ET DU
NUMÉRIQUE**

Renée Giguère
Secrétaire générale
900, place D'Youville, 9e étage
Québec (QC) G1R 3P7
Tél. : 418 644-1030 #5712
acces@mcn.gouv.qc.ca

**RELATIONS INTERNATIONALES ET
DE LA FRANCOPHONIE**

Myriam Côté
Secrétaire générale
525, boul. René-Lévesque Est, 3e étage
Québec (QC) G1R 5R9
Tél. : 418 649-2400 #57110
Myriam.cote@mri.gouv.qc.ca

**TRANSPORTS ET MOBILITÉ
DURABLE**

Claude Peachy
Directeur de l'accès à l'information, de
l'éthique et du lobbyisme
700, boul. René-Lévesque E., 29e étage
Québec (QC) G1R 5H1
Tél. : 418 646-0160 #23013
lai@transports.gouv.qc.ca

ÉCONOMIE ET INNOVATION

Pierre Bouchard
Secrétaire-général
710, Place d'Youville, 6e étage
Québec (QC) G1R 4Y4
Tél. : 418 691-5656
Télé. : 418 646-6497
accsinformation@economie.gouv.qc.ca

En terminant, sachez qu'il vous est possible de demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision qui vous est communiquée par la présente. Vous trouverez ci-annexé une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED], nos salutations les meilleures.

La responsable de l'accès aux documents,

Geneviève Morneau

GM/gv

p.j. Avis de recours
Consultation sur la nouvelle Stratégie fédérale pour la croissance du Tourisme – Québec.msg
Strategie-fed-tourisme_position_Québec.pdf
RE : Bonjour.msg
RE M20119 - Lettre d'affirmation du Fonds d'électrification et de changements climatiques - MTO
LettreAffirmation_FondsVert_Du_MTO_Au_MELCC_SS.pdf
RE Rencontre MSA 8 H 30.msg

Article 18 de la Loi sur l'accès

Le gouvernement ou un ministère peut refuser de communiquer un renseignement obtenu d'un gouvernement autre que celui du Québec, d'un organisme d'un tel gouvernement ou d'une organisation internationale.

Il en est de même du lieutenant-gouverneur, du Conseil exécutif et du Conseil du trésor.
1982, c. 30, a. 18.

Article 48 de la Loi sur l'accès

Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.
1982, c. 30, a. 48.

Article 54 de la Loi sur l'Accès

Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télé : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Tél : (514) 873-4196
Télé : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

De : [Laberge, Annick](#)
A : catherine.Blewett@ised-isde.gc.ca
Cc : [Laberge, Annick](#)
Objet : Consultation sur la nouvelle Stratégie fédérale pour la croissance du Tourisme - Québec
Date : 1 août 2022 15:53:54
Pièces jointes : [Strategie-fed-tourisme_position_Quebec.pdf](#)
[image002.png](#)

Bonjour Mme Blewett,

Je vous invite à prendre connaissance de la correspondance de Mme Annick Laberge, sous-ministre du Tourisme du Québec, concernant le sujet cité en rubrique.

Cordialement,

Sabrina Bernier pour :



Annick Laberge
Sous-ministre
Ministère du Tourisme

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : (418) 643-5959, poste 5010

annick.laberge@tourisme.gouv.qc.ca

www.tourisme.gouv.qc.ca



Le 1^{er} août 2022

Madame Catherine Blewett
Sous-ministre du Développement économique
Ministère de l'Innovation, de la Science et du Développement économique
C.D Howe Building
235 Queen Street, 11th Floor
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Madame la Sous-ministre,

Dans le cadre de la consultation menée par le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique sur la future Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme, le ministère du Tourisme du Québec souhaite réitérer sa position et faire part de certains commentaires préliminaires.

Tout d'abord, en guise de prémisse, le Québec tient à souligner l'importance du respect de ses pouvoirs et de ses responsabilités en matière de tourisme, plus précisément dans le domaine du développement de l'offre touristique ainsi que de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre. En ce sens, les stratégies et initiatives du gouvernement fédéral doivent s'inscrire en respect des compétences du Québec et venir appuyer les priorités identifiées par le gouvernement québécois dans ses politiques et programmes.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement du Québec souhaite demeurer l'interlocuteur principal du gouvernement fédéral dans ce secteur. En conservant les relations entre gouvernements, nous nous assurons de la complémentarité de nos actions. En effet, le gouvernement du Québec consulte lui-même les acteurs de l'industrie touristique québécoise et c'est sur la base de ces consultations et de la vue d'ensemble qu'il en résulte que les priorités, initiatives, programmes et politiques sont élaborés. Il est donc crucial de ne pas dédoubler le travail.

Conséquemment, si la stratégie fédérale devait s'assortir de contributions financières, le gouvernement du Québec en demandera sa juste part afin d'assurer que les investissements fédéraux dans les domaines touristiques précités puissent être investis par le biais de ses propres programmes.

... 2

Suivant les responsabilités du Canada, le ministère du Tourisme est d'avis que la future stratégie aurait avantage à se concentrer sur la promotion internationale de la destination et sur certaines actions visant à favoriser la croissance économique à long terme du secteur touristique, telles que la collecte de données statistiques stratégiques en ce qui a trait aux touristes internationaux et aux entrées aux frontières et l'attraction d'investissements étrangers.

Le ministère du Tourisme collaborera afin d'émettre des propositions plus précises sur la base du document préliminaire de la stratégie lorsque disponible, et se chargera de mener les consultations pertinentes, le cas échéant, avec ses partenaires au Québec.

Nous demeurons disponibles pour un échange plus tard cet automne et sommes intéressés, sur la base de ce qui précède, à contribuer davantage à la nouvelle Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme.

Je vous prie de recevoir, Madame la Sous-ministre, mes salutations distinguées.

La sous-ministre,



art. 54

Annick Laberge

De : [Laberge, Annick](#)
A : [Barcelo, Sylvie](#)
Cc : [Casey, Marlyne](#)
Objet : RE: Bonjour
Date : 5 octobre 2022 17:29:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Super nouvelle en effet !

Marlyne, conseillère stratégique à mon bureau, a communiqué avec ton adjointe pour prévoir une discussion. Tu pourras me conseiller

Merci de ta collaboration et bonne soirée,
Annick



Annick Laberge
Sous-ministre
Ministère du Tourisme

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : (418) 643-5959, poste 5010

annick.laberge@tourisme.gouv.qc.ca

www.tourisme.gouv.qc.ca

De : Barcelo, Sylvie <Sylvie.Barcelo@mri.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 octobre 2022 16:58

À : Laberge, Annick <Annick.Laberge@tourisme.gouv.qc.ca>

Objet : Re: Bonjour



Bonjour Annick ,

Je viens d'avoir ma rencontre avec Jean Lemire : WOW. Quelle belle nouvelle

Je comprends qu'il reste quelques fils à attacher de votre côté et tant que ce n'est pas confirmé , nous gardons cela entre nous.

As tu besoin de quelque chose de notre part ?

Merci de votre excellente collaboration

Sylvie Barcelo

Sous-ministre

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

Téléphone : 418-649-2335

Envoyé de mon iPad

Le 5 oct. 2022 à 13:55, Laberge, Annick <Annick.Laberge@tourisme.gouv.qc.ca> a écrit

:



Bonjour Sylvie,

Merci de m'avoir transmis ce document. Les données sur le Mexique me sera fort utile pour ma rencontre avec le Secrétaire au Tourisme vendredi midi.

Sur une autre note, celle de la COP 15 (!), Guylaine Bouchard, SMA au MTO, a discuté avec Jean Lemire ce matin au sujet d'un possible projet de promotion et visibilité du Québec dans l'espace Oasis au Palais des congrès. Jean aura sans doute l'occasion de t'en parler. Je vais aussi prévoir une discussion avec toi pour te fournir des infos et obtenir tes conseils.

Merci de ta collaboration et bon après-midi !

Annick



Annick Laberge
Sous-ministre
Ministère du Tourisme

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : (418) 643-5959, poste 5010

annick.laberge@tourisme.gouv.qc.ca

www.tourisme.gouv.qc.ca

De : Barcelo, Sylvie <Sylvie.Barcelo@mri.gouv.qc.ca>

Envoyé : 5 octobre 2022 11:20

À : Laberge, Annick <Annick.Laberge@tourisme.gouv.qc.ca>

Objet : Bonjour



Parution qui peut t'intéresser.

A bientôt

Envoyé de mon iPhone

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire dont le nom apparaît ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, vous devez signaler cette erreur dans les meilleurs délais, en communiquant avec l'expéditeur, et détruire ce courriel.

Merci de votre collaboration!

De : [Casey, Marlyne](#)
A : [Croteau, Marc](#)
Cc : [Renaud, Martin](#)
Objet : RE: M20119 - Lettre d'affirmation du Fonds d'électrification et de changements climatiques - MTO
Date : 26 septembre 2022 17:27:00
Pièces jointes : [LettreAffirmation_FondsVert_Du_MTO_Au_MELCC_SS.pdf](#)
[image001.png](#)

art. 48

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la correspondance de Madame Annick Laberge, sous-ministre du Tourisme, accompagnée de son annexe.

Meilleures salutations,

Marlyne Casey

Conseillère stratégique à la sous-ministre

Bureau de la sous-ministre

Ministère du Tourisme

900, boulevard René-Lévesque Est

Bureau 400

Québec (Québec) G1R 2B5

Cellulaire : 418 803-6837

marlyne.casey@tourisme.gouv.qc.ca

www.quebec.ca

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire dont le nom apparaît ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, vous devez signaler cette erreur dans les meilleurs délais, en communiquant avec l'expéditeur, et détruire ce courriel. **Pensez vert! Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?**

De : Croteau, Marc <Marc.Croteau@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 septembre 2022 10:37

À : Laberge, Annick <Annick.Laberge@tourisme.gouv.qc.ca>

Cc : Renaud, Martin <martin.renaud@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : M20119 - Lettre d'affirmation du Fonds d'électrification et de changements climatiques - MTO

Bonjour,

Vous trouverez en annexe une correspondance de M. Marc Croteau, sous-ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, concernant le sujet mentionné en rubrique.

Merci!

Isabelle Groleau pour

Marc Croteau

Sous-ministre

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Édifice Marie-Guyart

675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage

Québec (Québec) G1R 5V7

Tél. 418-521-3861 poste 4019



Québec, le 26 septembre 2022

Monsieur Marc Croteau
Sous-ministre
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le sous-ministre,

Bonjour Marc,

La présente lettre d'affirmation vous est transmise dans le cadre de la préparation des états financiers du Fonds d'électrification et de changements climatiques (ci-après, appelé le « Fonds ») pour l'année financière terminée le 31 mars 2022.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers du Fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2022. Toutefois, puisque le ministère du Tourisme est partie prenante aux dépenses comptabilisées au Fonds, nous convenons être responsable :

- de ces dépenses et du respect des conventions comptables du gouvernement, lesquelles ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente;
- de la fiabilité des informations financières;
- de la conception, de la mise en place et du maintien des contrôles internes destinés à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs. Ces contrôles internes sont conçus de manière à permettre de produire de l'information financière fiable. Ainsi, ils permettent de s'assurer que toutes les opérations sont approuvées, comptabilisées adéquatement et au moment opportun et que les biens sont protégés;
- de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements édictés par le gouvernement.

... 2

En date de la présente lettre, la direction du ministère du Tourisme confirme, au meilleur de sa connaissance et en toute bonne foi, ayant demandé toutes les informations qu'elle a jugé nécessaires pour être adéquatement informée, que :

1. Les dépenses jointes à la présente lettre constituent un compte rendu fidèle et complet de toutes les opérations financières du ministère du Tourisme au Fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2022. Les dépenses ont été présentées en conformité avec les conventions comptables du Fonds, notamment celle relative à la comptabilisation des dépenses de transfert. Ces dernières ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.
2. Les droits et obligations contractuels présentés en annexe représentent fidèlement les opérations financières du ministère du Tourisme au Fonds pour l'année financière terminée le 31 mars 2022.
3. Les hypothèses importantes utilisées pour établir les estimations comptables, y compris les estimations en juste valeur s'il y a lieu, sont raisonnables et tiennent compte des incidences de la pandémie de la COVID-19, le cas échéant.
4. Toutes les informations demandées dans le cadre de la préparation des états financiers du Fonds pour l'année financière se terminant le 31 mars 2022 et qui vous ont été transmises sont exactes, exhaustives et ont été évaluées adéquatement.
5. Toutes les relations et les opérations réalisées avec les entités du périmètre comptable, dont elle est au courant, ont été identifiées et communiquées, notamment les informations recensées sur les opérations entre apparentées qui ont été fournies au meilleur de notre connaissance.

À aucun moment, durant et après l'année financière, le ministère du Tourisme n'est intervenu, au nom du Fonds, dans des transactions avec une entreprise du gouvernement, qui sortaient du cours normal de ses activités.

6. Il ne s'est produit aucun événement nécessitant d'être constaté dans les états financiers ou ayant des répercussions importantes sur les activités du Fonds entre le 31 mars 2022 et la date de la présente lettre.
7. La direction du ministère du Tourisme n'a aucun plan ni aucune intention qui pourrait avoir une incidence sur la valeur comptable ou le classement des actifs et des passifs du Fonds.
8. La comptabilisation de toute dépense résultant du règlement d'une poursuite contre le Fonds est faite dans l'année financière où le litige est réglé, à moins que ce litige ait fait l'objet d'une provision préalablement.
9. Aucun cas de fraude, avérée ou suspectée, qui concerne le Fonds et implique la direction du ministère du Tourisme, des employés ayant un rôle important dans le contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers n'a été porté à sa connaissance.

10. Aucun cas d'allégation ou de soupçon de fraude ou d'erreur, ayant une incidence sur les états financiers, n'a été porté à la connaissance du ministère du Tourisme par des employés, d'anciens employés, des analystes ou d'autres personnes.
11. Aucun cas, effectif ou potentiel, de non-conformité par rapport aux textes légaux et réglementaires ni de clauses d'engagement contractuel, dont les conséquences devraient être prises en compte dans les états financiers, n'a été porté à la connaissance du ministère du Tourisme.

Les autorités du ministère du Tourisme s'engagent à vous informer de tout évènement qui pourrait modifier de façon importante les états financiers du Fonds ou avoir des répercussions importantes sur ses activités futures, et ce, pour la période comprise entre la date de la présente et celle de la publication des états financiers du Fonds.

Veuillez agréer, Monsieur le sous-ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,



art. 54

Annick Laberge



art. 48

De : [Laberge, Annick](#)
A : [David Bahan](#); [Carl Lessard \(carl.lessard@mce.gouv.qc.ca\)](#); [Rousseau, Youri](#); [Michel Léveillé \(michel.levaille@mce.gouv.qc.ca\)](#); [Mckinnon, T](#); [René, Julie](#); [Lord, Jean-François](#)
Cc : [Casey, Marlyne](#)
Objet : RE: Rencontre MSA 8 h 30
Date : 23 septembre 2022 08:38:00
Pièces jointes : [image001.png](#)

Tu as raison, c'est mon enthousiasme pour le dossier qui m'a induite en erreur
On se voit à 9 h 00.



Annick Laberge
Sous-ministre
Ministère du Tourisme

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400
Québec (Québec) G1R 2B5
Téléphone : (418) 643-5959, poste 5010
annick.laberge@tourisme.gouv.qc.ca
www.tourisme.gouv.qc.ca

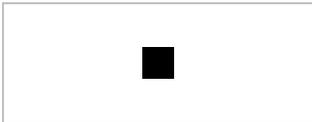
De : David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 septembre 2022 08:37

À : Laberge, Annick <Annick.Laberge@tourisme.gouv.qc.ca>; Carl Lessard (carl.lessard@mce.gouv.qc.ca) <carl.lessard@mce.gouv.qc.ca>; Rousseau, Youri <youri.rousseau@scn.gouv.qc.ca>; Michel Léveillé (michel.levaille@mce.gouv.qc.ca) <michel.levaille@mce.gouv.qc.ca>; Mckinnon, T <T.Mckinnon@tourisme.gouv.qc.ca>; René, Julie <julie.rene@finances.gouv.qc.ca>; Lord, Jean-François <jean-francois.lord@finances.gouv.qc.ca>

Cc : Casey, Marlyne <Marlyne.Casey@tourisme.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Rencontre MSA 8 h 30



Moi j'ai 9h pour la rencontre

David Bahan | Sous-ministre
Bureau du sous-ministre
418 691-5698, poste **5656**

De : Laberge, Annick <Annick.Laberge@tourisme.gouv.qc.ca>

Envoyé : 23 septembre 2022 08:35

À : Carl Lessard (carl.lessard@mce.gouv.qc.ca) <carl.lessard@mce.gouv.qc.ca>; David Bahan <David.Bahan@economie.gouv.qc.ca>; Rousseau, Youri <youri.rousseau@scn.gouv.qc.ca>; Michel Léveillé (michel.levaille@mce.gouv.qc.ca) <michel.levaille@mce.gouv.qc.ca>; Mckinnon, T <T.Mckinnon@tourisme.gouv.qc.ca>; Julie René <julie.rene@finances.gouv.qc.ca>; Lord, Jean-François <jean-francois.lord@finances.gouv.qc.ca>

Cc : Casey, Marlyne <Marlyne.Casey@tourisme.gouv.qc.ca>

Objet : Rencontre MSA 8 h 30

Importance : Haute



Bonjour à tous,

Nous avons une rencontre MSA à 8 h 30 ce matin et je semble être la seule branchée.

Si vous éprouvez un problème technique, svp m'en faire part.

Merci,

Annick



Annick Laberge

Sous-ministre

Ministère du Tourisme

900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400

Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : (418) 643-5959, poste 5010

annick.laberge@tourisme.gouv.qc.ca

www.tourisme.gouv.qc.ca

Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire dont le nom apparaît ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, vous devez signaler cette erreur dans les meilleurs délais, en communiquant avec l'expéditeur, et détruire ce courriel.

Merci de votre collaboration!

Avis de confidentialité

Ce courriel et toutes pièces attachées transmis sont à usage restreint. Si ce courriel ne vous est pas destiné, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur.